

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. de la MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- IRETEC : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin
- UNIVER : Intercommunale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. de l'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

- IRETEC : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin

PASH DRESSÉS PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE

Namur, le 29 JUN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN Elio Di Rupo

Feuille n° 8/52 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habitat ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habitat ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habitat ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIB) : habitat ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire, aménagement diffuse, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjugé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression Collecteur gravitaire

Egout sous pression Egout gravitaire

Cas particuliers

- diagnostiquer - à rénover
- Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique adjugé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier : privée à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant adjugé ou en construction à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2005)

1er catégorie 2ème catégorie

3ème catégorie non classé Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Données environnementales (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/12/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir la responsabilité de la DGATLP.

L'application de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 30/01/2005)

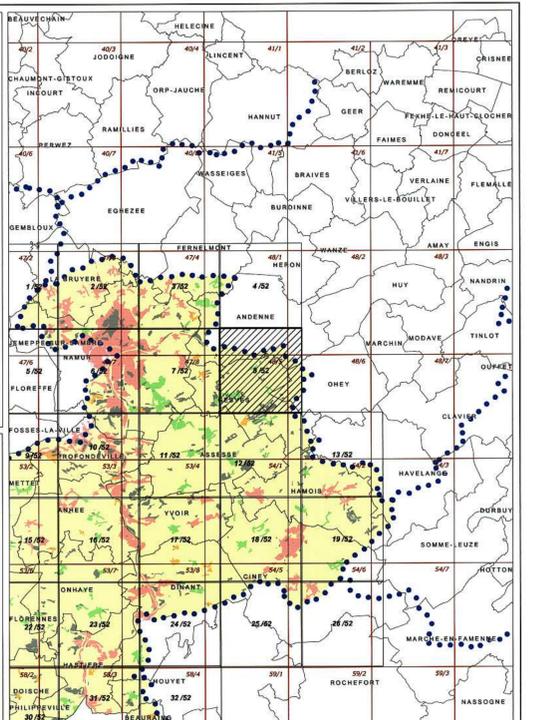
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03384

Origine des données cartographiques : MRM DGRNE - MRM DGATLP - IGN

Traitement des données : ODEA et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 330

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be